MAIRIE D'ÉTEL
B.P. 38
56410 ETEL

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260928-DE085_2026-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE085-2026

L'an deux mille vingt-six,
le lundi 28 septembre 2026, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Etel dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Yvan JOLIVEL-ROBERT, Maire d'Étel.

Nombre de Conseillers
En exercice : 19
Présents : 18
Absents : 1
Votants : 19

QUORUM ATTEINT

Date de convocation : 17 septembre 2026

PRÉSENTS :
Messieurs JOLIVEL-ROBERT, GUIHERY-LE ROLLAND, DARCEL-BONNERT, FLEURÉ, LE CORRE, LE BOURHIS, LE PIVERT, PIGEON.
Mesdames LAMER, GARRAULT, BRAULT-TABAÏ, DAVID, MICHEL-LEDUC, LAUWERS, JEUNET, ROBIN, JOUANGUY, PERRON.

ABSENTS :
Monsieur Vincent CROUILLERE procuration de vote à Madame Emmanuelle DAVID.

Secrétaire de séance : Sophie JEUNET

Attribution d'une subvention exceptionnelle pour le Népal

Rapporteur : Monsieur Bruno LE CORRE

Il est un peu plus de huit heures du matin, ce 26 août 2026, quand la montagne cède. Dans le massif du Langtang, au cœur de l'Himalaya, un pan de glacier se détache et plonge de plus de mille mètres dans la vallée.

En quelques instants, la glace se change en un fleuve de boue et de roche qui dévale les pentes côté tibétain, emporte le poste-frontière, puis poursuit sa course dans la vallée de la Trishuli, au Népal, sur près de cent kilomètres. 4 semaines plus tard, le bilan n'est toujours pas définitif : plus de 1 500 morts et 6 500 disparus ! Plus grosse catastrophe climatique de cette année 2026 à ce jour.

Cette catastrophe résonne comme un signal d'alarme : les glaciers fondent à vue d'œil partout dans le monde à cause du réchauffement climatique nourri par nos activités. Il ronge ces espaces gelés de l'intérieur et multiplie les glissements de terrain, les crues soudaines et les vidanges de lacs glaciaires.

Publié ou Notifié le :

Le Népal, alors qu'il est peu contributeur du réchauffement climatique, subit de plein fouet les conséquences du mode de vie des pays industrialisés.
Devant ce constat, les élus d'Etel propose par solidarité avec ces populations de verser une subvention de 200 euros à la Maison Culturelle du Népal qui collecte actuellement des fonds pour la reconstruction des écoles dévastées.

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1, L1111-2, L2121-29 et L2122-21 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'ampleur de la catastrophe, occasionnant d'importants dégâts et les difficultés importantes pour les populations concernées ;

Considérant que la commune souhaite manifester sa solidarité avec le Népal et contribuer, à son niveau, aux opérations de soutien et de reconstruction ;

Le rapport entendu ;

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 056-215600552-20260928-DE085_2026-DE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à 10 voix pour et 9 voix contre (Arnaud LE PIVERT, Roselyne BRAULT TABAI, Marina GARRAULT, Christophe GUIHERY- LE ROLLAND, Sébastien DARCEL – BONERT, Anne-Hélène LAMER, François L EBOURHIS, Martine LAUWERS, Vincent FLEURE)

ARTICLE 1 : ATTRIBUE une **subvention exceptionnelle d'un montant de** 200 **€** au profit la Maison Culturelle du Népal, destinée à contribuer notamment à la reconstruction des écoles dévastées.

ARTICLE 2 – INSCRIT la dépense correspondante au budget communal de l'exercice 2026, sous réserve des crédits disponibles.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus

Mme Sophie JEUNET
Secrétaire de séance

M. Yvan JOLIVEL-ROBERT
Maire d'Étel

MAIRIE D'ÉTEL (Morbihan)